



Coopérative solaire du Sud Paris

Description de l'initiative / Le besoin auquel elle répond

La coopérative Sud Paris Soleil, créée en 2019 par un collectif d'Arcueil et de Cachan, qui réunit une trentaine de personnes dont une quinzaine de bénévoles, a pour mode de gestion une SCIC (société coopérative à intérêt collectif) avec 4 collèges dont 2 réunissant les citoyens et les communes, 1 dédié aux associations et 1 à destination des industriels. Elle a pour objectif de favoriser les projets d'équipement des toitures des bâtiments en panneaux photovoltaïques de la banlieue Sud de Paris. Elle oeuvre également sur le volet sensibilisation avec une communication sur la sobriété énergétique. Elle peut également être sollicitée dans le cadre d'une expertise aux communes Sud Parisienne sur la question du solaire dans le cadre des zones d'accélération EnR. La coopérative, adhérente d'Energie Partagée, encourage les financements citoyens en apportant une vision technique. Son périmètre d'action comprend les villes d'Arcueil, de Cachan, de Villejuif et de Fresnes. A Cachan, la coopérative intervient sur 2 écoles et elle travaille aussi avec Villejuif sur 17 bâtiments. Avec l'aide de ses partenaires, la coopérative accompagne la phase d'identification de toitures pour le développement de ce type de projet. Elle détient à son actif un projet sur le toit de l'école de la Plaine à Cachan, générant une production de 100 000 kWh par an, dont l'énergie est vendue à [Enercoop](#).

Freins rencontrés dans la mise en place de l'initiative

- Les citoyens sont encore frileux à développer le photovoltaïque
- Difficulté à trouver des toits
- Les collectifs citoyens s'appuient sur de nombreux bénévoles au temps d'engagement relatif
- L'autoconsommation collective connaît des difficultés à fédérer les propriétaires et les bailleurs sociaux

Leviers utilisés pour la mise en place de l'initiative (outils, acteurs)

- La ville de Cachan est un partenaire depuis le début du projet.
- L'association la boule noire est partenaire pour intervenir dans les écoles
- Subventionné par la Région dans le cadre de l'AAP énergie participatif et citoyen
- Financé à 50% par des fonds citoyen, 50% par la Région et le Département
- Pour déployer cette démarche dans le privés, les maisons de retraites sont un levier. La coopérative en accompagne une qui fait de l'autoconsommation sur le bâtiment.
- Energie partagée possède 3 salariés apportant un plus sur le volet communication et technique.

Conditions de réussite de l'initiative

- Pour réaliser un lever de fond, le volet communication est important. Pour ce faire, créer un évènement peut aider. Dans le cas de la coopérative, un évènement a été réalisé avec la projection d'un film sur le sujet avec un discours positif. Le bouche à oreille est aussi une part importante de sa réussite.
- Ancrage locale pour gérer la proximité avec le territoire et être proche travailler avec les acteurs locaux.

Dans quelle mesure l'initiative est exemplaire en matière de mobilisation citoyenne ?

- Projet citoyen porté par des habitants de Cachan et d'Arcueil, la participation des membres fait partie intégrante de la gouvernance de la coopérative
- Coopérative fonctionnant grâce à des citoyens :
 - 7 bénévoles fortement impliqués
 - Réunion mensuelle avec une quinzaine de bénévoles
 - Au total, la coopérative réunit une trentaine de personnes
- Le lever de fond s'est fait en 3 semaines avec 250 coopérateurs participants. Au total 60 000 € ont été levés.

Liens avec les Objectifs de Développement Durable



Education de qualité



Energie propre à un coût abordable



Travail décent et croissance économique



Villes et collectivités durables



Mesures alternatives à la lutte contre le changement climatique